



Concept de protection selon les ordonnances actuelles COVID-19 pour le Grand Prix Pellissier Sport 2020-2021.

1. Principe de base :

Nom de la course et de la société organisatrice :

Date de la manifestation : _____

Lieu et surface du périmètre de départ/arrivée :

Lieu et surface du lieu de repas :

Lieu et surface de la salle polyvalente (remise des dossards et prix souvenirs) :

Nombre de participants : _____

Nombre de spectateurs : _____

Nombre de bénévoles (y compris personnel sanitaire et pompiers) : _____

Staff / comité : _____

Toutes les personnes présentes (participants/es, aides, spectateurs/trices, médias, sponsors, partenaires) s'engagent dans l'intérêt de la manifestation et vis-à-vis de l'ensemble de la population à respecter de manière solidaire et avec une responsabilité personnelle élevée le concept de protection et de mettre en œuvre de manière conséquente les mesures nécessaires.

Seules les personnes en parfaite santé, qui n'ont pas de maladies préexistantes ou de symptômes de maladies /Covid-19 ou qui n'ont pas été en contact avec des personnes malades, ont le droit d'être présentes à la manifestation. Les personnes à risque notamment doivent suivre les directives spécifiques de l'OFSP.

Les personnes ayant des symptômes de maladie ou qui sont en contact avec des personnes malades ne doivent pas être présentes à l'événement

L'organisateur justifie et informe les personnes présentes (invités/es, participantes et participants, visiteuses et visiteurs) des mesures appliquées à l'événement, par exemple du port éventuellement obligatoire d'un masque, de la collecte des données de contact ou d'une interdiction de se rendre d'un secteur de l'événement à un autre. Les coureurs et accompagnants sont informés par le site internet. Le public éventuel est informé par le speaker ainsi que par le staff (pt 15.)

2. Buts :

- Toutes les personnes assistant et visitant l'événement doivent être protégées contre l'infection par Covid-19 et se munir d'un masque de protection.
- Toutes les personnes doivent avoir régulièrement la possibilité de se nettoyer les mains. Pour cela des désinfectants pour les mains et, près des lavabos accessibles au public, du savon sont à disposition.
- Toutes les surfaces de contact sont nettoyées toutes les heures.
- La distance minimale de 1.5 m doit être en permanence respectée sinon le personnel, le comité et les accompagnants doivent porter un masque.
- Dans le secteur des places assises. Les places sont numérotées. Le flux de personnes est dirigé de manière à pouvoir respecter la distance requise entre toutes les personnes.
- Si la règle de distanciation de 1.5 m ne peut pas être respectée le port du masque est obligatoire. Le traçage des contacts doit en permanence être possible (c'est-à-dire qu'il faut enregistrer les données personnelles).
- Les données suivantes doivent être collectées :
 - nom, prénom, domicile et numéro de téléphone ;
 - pour les services de restauration et les événements avec places assises : le numéro correspondant du siège et de la table ;
 - ces données sont considérées comme confidentielles. Elles sont conservées durant 6 mois chez le Président de l'organisation et sont à disposition des instances sanitaires officielles.

- Ces données sont contrôlées d'une façon systématique et sont notées au dos de la formule « *table no* » avec les coordonnées des personnes contrôlées.

3. Remise des dossards

- Afin d'éviter une réunion trop importante le jour même de la course, les coureurs sont invités la veille à retirer leur dossard ainsi que le prix souvenir au magasin Pellissier Sport à Martigny.
- Seuls les coureurs sont présents dans les locaux de distribution de dossards. Aucun spectateur ou personnes non autorisées.
- Les participants aux courses viennent avec un masque de protection. Un contrôle sera effectué à l'entrée du local.
- Les personnes qui distribuent les dossards et autres porteront des masques de protection et auront à disposition des produits désinfectants.
- Aucune affiche de départ et/ou de résultats. Aucune carte de tracé de parcours.

4. Dépôts de vêtements / objets de valeur

- Les participants déposent leurs vêtements (ou autres objets) dans leur véhicule privé. L'organisateur ne dispose pas de local pour entreposer les sacs et autres objets.

5. Zone de départ et d'arrivée

- Les participants sont répartis de manière à ne pas dépasser le nombre de **personnes autorisé.**
- L'attribution est obligatoire pour les participants/es et ils ne se rendent dans la zone de départ que peu de temps avant l'heure qui leur est individuellement fixée.
- Les aides travaillant dans la zone de départ et d'arrivée portent des masques de protection.
- Les Finisher doivent quitter la zone d'arrivée immédiatement après s'être ravitaillés.
- Le public accompagnant est séparé des participants par des barrières.

6. Remise des prix

- La cérémonie de remise des prix doit se faire à l'extérieur et les coureurs appelés doivent porter le masque.

7. Vestiaires/Douches

- Les participants viennent en tenue de course. Aucun vestiaire et aucune douche.

8. Toilettes

- Les toilettes seront nettoyées et désinfectées toutes les heures. Distributeurs de désinfectants à disposition. Des marques au sol indiqueront la distance de protection (1 m 50) pour les éventuelles files d'attente.

9. Ravitaillement

- Les participants prennent sur eux le ravitaillement de course et élimineront leurs déchets à la maison.
- Si un ravitaillement est proposé, les boissons sont servies dans des gobelets jetables et les aliments sont distribués sur demande par les bénévoles.

10. Moyens de communication

- Les postes de radio et les écouteurs doivent être désinfectés, les microphones doivent être enveloppés d'un film alimentaire. Les détenteurs de radio sont personnellement responsables des normes sanitaires pour leur appareil.

11. Aides, employés et autres personnes impliquées dans l'organisation (art. 10)

- Tous les aides doivent être équipés de masques de protection, ceux du ravitaillement portent en plus des gants.
- Toutes les personnes impliquées dans l'organisation reçoivent des instructions concernant le respect des mesures de protection applicables de l'OFSP. Le présent document est distribué à chaque aide.

12. Spectateurs

- Dans le secteur public le long du parcours, les règles pour les rassemblements spontanés dans l'espace public s'appliquent. Les spectateurs sont personnellement responsables de respecter les mesures de protections en vigueur de l'OFSP.
- Les spectateurs sont séparés de manière conséquente des participants en respectant les règles de distanciation.

13. Information

- Des annonces régulières sur le Covid-19 seront être faites via les sonos par le speaker toutes les 30 minutes.
- 30 panneaux (format A3) sont disposés dans les différents sites et rappellent aux participants, aux spectateurs et au personnel le respect des règles de distanciation et les normes sanitaires obligatoires.
- Les membres du staff COVID (pt 15.) renseignent les participants et public des normes à respecter tout au long de la manifestation.
- Le présent document est mis sur le site internet de l'événement dès sa validation.

14. Matériel mis à disposition par chaque organisateur

- Masques en suffisance
- Gants en suffisance
- Produits de désinfection des mains : Aux inscriptions, prix souvenirs, bars, etc...
- Produits de désinfection de matériel et WC
- Bandes de marquage au sol
- Panneaux format A3 OFSP
- Formules A4 « *table no* »
- Formules A4 « *poste no* »





**15.
et le**



**Staff contrôlant l'application
respect de normes
sanitaires (6 personnes)**

- Remise des dossards : _____

- Départ / arrivée + speaker (séparation du public et des coureurs): _____
- Lieux de ravitaillement sur le parcours : _____
- Nettoyage du matériel + WC : _____
- Repas (tables) : _____
- Distribution des repas / boissons : _____

URGENCES et INFORMATIONS SANITAIRES:

Responsable : _____

Tél. : _____

Remplaçant : _____

Tél. : _____